

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Secrétariat Général

Dossier suivi par :

Dominique Chaigne

Tél. : 05.49.06.88.02

dominique.chaigne@deux-sevres.gouv.fr

Le Directeur départemental des territoires

Décision portant intérim du chef du Pôle Territorial Sud

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du premier ministre en date du 6 décembre 2012, nommant Monsieur Alain Jacobsoone, Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, à compter du 1er janvier 2013 ;

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature en date du 11 juin 2015 ;

Vu la mutation effective au 1^{er} septembre 2015 de Jean-Pierre Péridy, responsable du pôle territorial sud ;

DECIDE

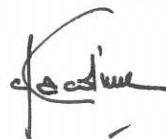
Article 1^{er} :

Monsieur Jean-François Bouyer, chef de pôle adjoint, assurera l'intérim du poste de chef du pôle territorial sud à compter du 1^{er} septembre 2015 et disposera à cette occasion de toutes les délégations et subdélégations confiées par le Directeur départemental à ce chef de pôle.

Article 2 Exécution :

Le Directeur départemental est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Niort, le **17 JUIL. 2015**
Le Directeur départemental,



Alain JACOBSSONE

Copie : Bureau Ressources Humaines/Formation, SACT